



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE L'ETAT POUR LA VEGETALISATION DE LA  
TOITURE DE LA CRECHE CAMPERGUE AU  
TITRE DU DISPOSITIF «DOTATION DE SOUTIEN  
A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2024 (DSIL)»**

**DÉCISION N° DM-24-058  
EN DATE DU 29 FEVRIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le projet de végétalisation de la toiture de la crèche CAMPERGUE ;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif de la dotation de soutien à l'investissement local « DSIL 2024 »;

**CONSIDÉRANT** l'urgence écologique et la nécessité d'apporter des solutions au réchauffement climatique;

;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au titre du dispositif de la dotation de soutien à l'investissement local « DSIL 2024 » d'un montant de 192 800 € soit 80% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération ;

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**